



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 13 AVRIL 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s : Isabelle Bibeau
Monsieur Marc Bégin
Monsieur Pierre Blouin
Monsieur Denys Gosselin
Monsieur André Perron
Monsieur Shawn Brazel
Madame Marie-
Michèle Turgeon
Madame Gabrielle Letarte-
Dupré

Sont absents(e)s : Sarah Lévesque, Directrice générale, greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Correspondance générale
 - 6.2. Cotisation et adhésion
 - 6.3. Demande d'appui
 - 6.4. Demande de don
 - 6.4.1. Demande de soutien financier ÉTOILE DUO clinique mobile
 - 6.4.2. Demande de don pour soutenir l'initiative une Pensée pour toi
 - 6.5. Invitation et représentation
 - 6.5.1. Inscription d'une équipe Marche Cours pour le Haut
 - 6.5.2. Invitation du Club Lion - Souper homard 19 mai 18 h
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Suivis de la direction générale
 - 7.2. Dépôt et adoption des états financiers 2025
 - 7.3. Résolution Cour municipale - Montant à payer
 - 7.4. Offre de stage et emploi durant l'été - Antoine Caissy
8. TRANSPORT - VOIRIE
 - 8.1. Résolution concernant la période de dégel
 - 8.2. Octroi de contrat demande de prix gravier 2026
 - 8.3. Octroi de contrat demande de prix fauchage de bord de chemin 2026
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Rapport Incendie Mars 2026

- 10. URBANISME
- 11. ENVIRONNEMENT
 - 11.1. Offre de service étude géotechnique-projet 8 logements
- 12. LOISIR ET CULTURE
 - 12.1. Inauguration centre communautaire
 - 12.2. Subvention Caisse Desjardins autorisation de signature - Projet de garderie
 - 12.3. Demande de subvention au programme de soutien financier Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
 - 12.4. Embauches ressources camp de jour 2026
 - 12.5. Soumissions prix autobus - camp de jour 2026
 - 12.6. Tarification camp de jour 2026
 - 12.7. Résolution grille de tarification centre communautaire
 - 12.8. Politique de location des salles
 - 12.9. Soumission système de caisse centre communautaire
 - 12.10. Dépôt plan d'action MADA-Familles
 - 12.11. Embauche remplacement indéterminé ressource partagée en loisirs
 - 12.12. Fonds municipal vert - projet verdissement sentier littéraire Offre de service révisée
 - 12.13. Centre communautaire - décompte progressif no 14
 - 12.14. Acquisition équipement de nettoyage centre communautaire
 - 12.15. Achat protecteurs pour pieds de chaise - centre communautaire
- 13. AVIS DE MOTION
- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

2026-04-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2026-04-03

6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 2 mars 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

6.3. Demande d'appui

6.4. Demande de don

2026-04-04

6.4.1. Demande de soutien financier ÉTOILE DUO clinique mobile

M. Pierre Blouin, conseiller, se retire de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme *Étoile Duo* du Haut-Saint-François pour la mise en place d'un service de clinique mobile pour les 0-5 ans sur le territoire du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Étoile Duo* a comme objectif de fournir gratuitement des services de périnatalité pour les familles ayant des enfants âgés entre 0 et 5 ans;

CONSIDÉRANT QU'en allant directement à la rencontre des parents et des enfants dans leur milieu de vie, le projet de la clinique mobile permet :

- D'offrir des services de proximité, accessibles et humains ;
- De prévenir l'aggravation de certaines problématiques (santé, développement, isolement, etc.) ;
- De rejoindre des familles qui, autrement, n'auraient pas accès aux ressources.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère important de faciliter l'accès à des services adaptés et gratuits à l'ensemble de ces citoyens;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU que le conseil municipal participe financièrement au projet de clinique mobile de l'organisme *Étoile Duo* du Haut-Saint-François pour un montant de 1 000 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-05

6.4.2. Demande de don pour soutenir l'initiative une Pensée pour toi

M. Pierre Blouin, conseiller, se retire de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part de l'organisme *Une pensée pour toi*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir un organisme local qui a pour mission de sortir les personnes âgées de l'isolement;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie la demande d'aide financière de l'organisme *Une pensée pour toi* et octroie un montant de 300 \$ pour les soutenir dans leurs activités régulières.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5. Invitation et représentation

2026-04-06

6.5.1. Inscription d'une équipe Marche Cours pour le Haut

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de partenariat financier du comité organisateur de l'événement Marche/Cours pour le Haut dans le cadre de la 11^e édition de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE tous les profits de cet événement annuel sont redistribués aux familles, aux personnes âgées et aux organisations de loisir du Haut-Saint-François, par l'entremise du Fonds Marche/cours pour le Haut, afin de les aider à payer les frais d'inscription pour les activités de loisir dans le Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve important de supporter la mission du Fonds Marche/Cours pour le Haut;

CONSIDÉRANT QUE le plan de partenariat propose l'option de former une équipe à l'effigie de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal choisisse l'option trois (3) du plan de partenariat qui consiste à former une équipe de dix (10) participants pour un montant maximum de 150 \$;

ET de confirmer le partenariat avant le 24 avril 2026 pour profiter du tarif corporatif en prévente;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-07

6.5.2. Invitation du Club Lion - Souper homard 19 mai 18 h

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation du Club Lion d'East Angus à participer au souper aux homards le 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce souper a pour objectif d'amasser des fonds qui seront remis à l'organisme *Moisson Haut-Saint-François*;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Moisson Haut-Saint-François* dessert toutes les municipalités, dont Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal fasse l'achat d'un billet au coût de 125 \$ et que M. André Perron, maire, y participe à titre de représentant du conseil municipal;

ET de fournir le logo de la municipalité au Club Lion d'East Angus;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. ADMINISTRATION

7.1. Suivis de la direction générale

La directrice générale informe le conseil municipal des faits saillants des principales rencontres du dernier mois. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des activités de fonctionnement du dernier mois ainsi que du mois à venir.

2026-04-08

7.2. Dépôt et adoption des états financiers 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu le rapport des états financiers 2025 de Saint-Isidore-de-Clifton produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a enregistré un surplus de 76 000 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a enregistré un déficit de 66 048 \$ en 2025 et que ce déficit est principalement relié à des investissements payés par le fond d'administration;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport des états financiers 2025 de Saint-Isidore-de-Clifton produit par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-09

7.3. Résolution Cour municipale - Montant à payer

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus a révisé la répartition des coûts imputés aux membres de la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus paie aussi sa contribution à la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus procédera aux paiements des amendes collectées aux municipalités concernées;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la révision des coûts, sans intérêts, de la contribution de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2025 au montant de 3 138,56 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-10

7.4. Offre de stage et emploi durant l'été - Antoine Caissy

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'Antoine Caissy, un étudiant en politique appliquée de l'université de Sherbrooke, pour réaliser un stage de 135 heures du 4 mai au 30 juin à raison de 2 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce serait son deuxième stage à la municipalité et que le conseil municipal s'est déclaré satisfait de sa contribution lors de son premier stage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait les mandats suivants à confier au stagiaire qui permettraient de développer les compétences requises à son champ d'études:

- Finaliser la mise à jour des outils de suivi du département incendie;
- Mise à jour et plan d'action en lien avec notre mise à jour du plan de mesure d'urgence;
- Plan d'action et documents de suivi en lien avec la loi 25 et les différents documents à produire;
- Mise à jour et plan de suivi concernant les nouvelles obligations en lien avec la CNESST;
- Dossier de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle;

CONSIDÉRANT QUE les mandats confiés exigeraient plus d'heures que le 135 heures prévus dans le micro-stage;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal offre une opportunité de stage de 135 heures à Antoine Caissy, étudiant en politique appliquée de l'université de Sherbrooke;

ET de lui offrir par la suite un emploi de dix semaines durant la saison estivale à raison de 30 heures par semaine pour terminer les mandats débutés durant le micro-stage;

ET que les coûts reliés au salaire pour le micro-stage et l'emploi estival soient pris dans les postes budgétaires déjà prévus pour tous les mandats reliés à l'aspect sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

2026-04-11

8.1. Résolution concernant la période de dégel

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est responsable de déterminer les dates de la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a annoncé le 16 mars 2026 comme la date de début de la période de restriction des charges pour la zone de dégel 1 alors que le dégel printanier affecte considérablement l'état des routes avant cette date;

CONSIDÉRANT QUE la période de dégel est déterminée à la suite d'un suivi de la progression du dégel dans la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ce suivi se fait à l'aide de sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier québécois et que les prévisions météorologiques sont aussi prises en considération;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD doit revoir ses façons de faire et prendre en considération les changements climatiques;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU DE demander au MTMD de mettre à jour la méthodologie qui lui permet de déterminer le début de la période de dégel, plus particulièrement l'impact des changements climatiques;

ET de transmettre une copie de la présente résolution au MTMD, aux municipalités de son territoire, ainsi qu'au bureau de comté du député provincial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-12

8.2. Octroi de contrat demande de prix gravier 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit octroyer un contrat pour l'achat du gravier à étendre sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission du fournisseur de services;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat d'achat de 5 000 tonnes de pierre concassée 0-3/4 B à *Gravière Bouchard* au coût de 15,70 \$ la tonne provenant de son site à Saint-Isidore-de-Clifton pour un montant de 78 500 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-13

8.3. Octroi de contrat demande de prix fauchage de bord de chemin 2026

CONSIDÉRANT QUE le fauchage de bord de chemin ne peut pas être effectué en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins spécifiques en lien avec le fauchage de bord de chemin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par les fournisseurs de services pour le fauchage de bord de chemin;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, a émis des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat du fauchage de bord de chemin à 9152-2425 QUEBEC INC (Nathan Taylor) pour un montant maximal de 143 \$ de l'heure pour la saison 2026 pour un montant total de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Rapport Incendie Mars 2026

Le rapport du directeur incendie a été déposé aux membres du conseil municipal et Gabrielle Letarte-Dupré en fait la lecture.

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

2026-04-14

11.1. Offre de service étude géotechnique-projet 8 logements

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton fait partie des deux municipalités qui souhaitent construire un immeuble pour des logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu des résultats probants de *Terrapex*, la compagnie qui a procédé à l'évaluation environnementale phase 1 et phase 2 du terrain municipal choisi pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, pour permettre l'avancement du projet des logements abordables, procéder à une étude géotechnique du terrain municipal choisi pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique aura pour objectif de déterminer la nature et certaines propriétés du sous-sol et de formuler des recommandations d'ordre géotechnique quant à la conception et à la construction des fondations du bâtiment projeté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la compagnie *Terrapex*, pour l'étude géotechnique, à un coût maximum de 14 000 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de l'étude géotechnique du 8 logements à la compagnie *Terrapex* pour un coût maximum de 14 000 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIR ET CULTURE

2026-04-15

12.1. Inauguration centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la construction du centre communautaire est terminée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs partenaires financiers ont été impliqués dans la réalisation de ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'organiser une inauguration officielle et une soirée porte ouverte pour permettre à tous les citoyens de visiter la nouvelle infrastructure;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil approuve l'organisation d'une inauguration officielle pour un montant maximum de 2 000 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-16

12.2. Subvention Caisse Desjardins autorisation de signature - Projet de garderie

CONSIDÉRANT QUE le projet d'une garderie sur le territoire de la municipalité est une priorité qui a été nommée par les citoyens lors du café citoyens en mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a reçu une réponse positive à sa demande de soutien financier auprès de la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de 10 000 \$ servira à aménager l'extérieur de la garderie, soit la clôture extérieure ainsi que l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente débute le 23 mars 2026 et se termine le 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE des critères de visibilité sont à respecter;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à signer ladite entente avec la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-17

**12.3. Demande de subvention au programme de soutien financier
Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton offre un service de camp de jour estival et que plusieurs enfants ont des diagnostics de TDAH et de trouble de l'opposition;

CONSIDÉRANT QUE les animateurs/trices ne sont pas outillés pour bien accompagner les enfants qui ont des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie offre un programme de soutien financier pour l'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE ce programme financerait un maximum de 240 heures pour deux accompagnateurs à un taux horaire de 16,60 \$ excluant les charges sociales pour un total de 7 968 \$;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de Saint-Isidore-de-Clifton respecte les critères d'admissibilité dudit programme;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise Isabelle Bibeau, agente de communication et soutien administratif, à déposer une demande de soutien financier pour l'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

ET que cette demande soit pour le financement de deux (2) accompagnateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-18

12.4. Embauches ressources camp de jour 2026

M. Marc Bégin et Mme Marie-Michèle Turgeon déclarent leur intérêt et se retire de la discussion et du vote.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage de postes pour compléter l'équipe du camp de jour pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les candidat(e)s ont tous été reçu(e)s en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE l'âge minimum pour travailler pour la municipalité est de 14 ans selon la loi en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'employés à embaucher est en fonction du nombre d'inscriptions d'enfants au camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions augmente d'année en année;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal embauche une coordonnatrice, six animateurs/trices ainsi que quatre aide-animateurs/trices pour compléter l'équipe du camp de jour pour l'été 2026;

ET QUE les salaires offerts pour la saison estivale 2026 soient conformes aux discussions du conseil municipal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-19

12.5. Soumissions prix autobus - camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE des sorties en autobus sont prévues dans la programmation d'activités du camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence a beaucoup augmenté dans la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prix reçus par quatre fournisseurs de services pour le transport en autobus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal octroiera le contrat au plus bas prix conforme selon les attentes de la municipalité;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de transport des enfants lors des sorties du camp de jour à Éric Plouffe, pour un coût maximum de 1 860 \$ plus les taxes applicables tel que stipulé dans la demande de prix;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-20

12.6. Tarification camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite continuer d'offrir un service de camp de jour aux familles qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'exploitation d'un tel service augmentent à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conserver les coûts d'inscription au camp de jour séparés des coûts reliés au service de garde;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir un tarif préférentiel pour les familles de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à rembourser une partie des frais d'inscription de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'enfants inscrits durant la deuxième semaine de la construction est minime;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le camp de jour soit ouvert durant 7 semaines au lieu de 8 comme par les années passées;

ET QUE le conseil municipal ajuste les tarifs d'inscription et les tarifs pour le service de garde de la façon suivante pour la saison estivale 2026:

Tarifs résidents

Temps plein 6 semaines résident	300 \$
Temps partiel 6 semaines résident	250 \$

Semaine 7	50 \$ /semaine
Service de garde	60 \$ pour l'été

Tarifs non-résidents

Temps plein 6 semaines non-résident	755 \$
Semaine 7	70 \$ /semaine
Service de garde	80 \$ pour l'été

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-21

12.7. Résolution grille de tarification centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible à la location pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les citoyens non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'une autre salle disponible à la location (place Auckland);

CONSIDÉRANT QU'une grille de tarification est nécessaire pour faciliter la procédure de location des salles;

CONSIDÉRANT QUE la grille de tarification doit d'abord être adoptée pour ensuite être intégrée au règlement de tarification en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la grille de tarification sera ensuite annexée à la politique de location;

CONSIDÉRANT QUE le comité du centre communautaire recommande au conseil municipal l'adoption de la grille de tarification tel que déposée;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la grille de tarification tel que proposé par le comité du centre communautaire;

ET QUE cette grille de tarification soit ensuite intégrée au règlement de tarification en vigueur et annexée à la politique de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-22

12.8. Politique de location des salles

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible à la location pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les citoyens non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'une autre salle disponible à la location (place Auckland);

CONSIDÉRANT QUE les différents tarifs des deux salles sont inclus dans la politique de location des salles;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de location doit aussi être préparé pour compléter la politique de location;

CONSIDÉRANT QUE le comité du centre communautaire a pris connaissance du projet de politique de location des salles qui permettrait de bien établir les droits et responsabilités du locataire et de la municipalité et qu'il recommande au conseil municipal l'adoption de la politique tel que déposée;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte ladite politique de location des salles tel que proposée par le comité du centre communautaire;

ET QUE cette politique soit déposée sur le site web de la municipalité pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-23

12.9. Soumission système de caisse centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour l'organisation d'événements;

CONSIDÉRANT QU'il serait judicieux d'installer deux systèmes de caisse séparés, un pour la cuisine et un pour le bar, pour faciliter l'organisation des événements;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les deux systèmes de caisse est estimé à 4 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE chaque système incluent la caisse, la station pour les paiements directs et les logiciels;

CONSIDÉRANT QUE le comité du centre communautaire recommande au conseil municipal l'achat des deux systèmes de caisse pour faciliter l'organisation des événements;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat des deux systèmes de caisse pour la cuisine et le bar du centre communautaire pour un montant de 4 600 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.10. Dépôt plan d'action MADA-Familles

Tel que prévu dans le plan d'action MADA-Familles, une mise à jour du plan d'action doit être déposée aux membres du conseil municipal deux fois par année.

2026-04-24

12.11. Embauche remplacement indéterminé ressource partagée en loisirs

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chartierville, de La Patrie et de Saint-Isidore-de-Clifton se sont entendues sur les termes d'une entente intermunicipale de trois ans pour une ressource partagée en loisirs qui a débuté le 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la ressource partagée, Johanie Vachon-Vallières, est présentement en congé maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités ont plusieurs projets en cours;

CONSIDÉRANT QUE Jasmine Marcotte, agente de loisir, est disponible pour poursuivre les mandats en cours;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à procéder à l'embauche de la ressource remplaçante en loisir, Jasmine Marcotte, pour un contrat débutant le 30 mars 2026 et se terminant au plus tard en décembre 2026;

ET de signer un contrat de travail avec Jasmine Marcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-25

12.12. Fonds municipal vert - projet verdissement sentier littéraire Offre de service révisée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a l'intérêt suivant :

- Réaliser un aménagement paysager attrayant et durable autour du nouveau centre communautaire au bénéfice de ces citoyens;
- Planter des arbres et des buissons;
- Intégrer un sentier littéraire aménagé avec des arbres et des buissons et annexé au projet du centre communautaire;
- Faire en sorte que les citoyens soient partie prenante du projet via une consultation et de l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) entreprend le projet Vent de fraîcheur sur l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser la biodiversité locale et améliorer la qualité de l'air en augmentant la couverture végétale autour du nouveau centre communautaire, tout en créant un espace naturel accessible et éducatif pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le CREE a le mandat de préparer le dossier du projet de Saint-Isidore-de-Clifton pour une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet Vent de fraîcheur sur l'Estrie, en partenariat avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de service du CREE qui consistera à l'épauler dans le dépôt de la demande de financement au programme Plantation d'arbres du Fonds municipal vert (FMV), ainsi que pour la coordination des étapes de planification et de réalisation du projet de verdissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le but de ces démarches est de permettre au CREE de déposer une demande au Fonds municipal vert (FMV) en 2026 qui permettrait de couvrir 50 % des dépenses totales du projet;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus se déclinent en deux volets et que le deuxième volet sera effectif seulement si la demande de subvention est acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la prévision budgétaire de l'accompagnement du CREE pour les deux volets est de 8 075 \$ plus les taxes applicables avant la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la prévision budgétaire pour l'achat des arbres et des arbustes est de 39 554 \$ avant la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu un budget total de 23 840 \$ pour couvrir 50 % des frais reliés au projet qui est de 47 629 \$ avant la subvention;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate le CREE de préparer le dossier pour déposer une demande au Fonds municipal vert (FMV) en 2026 pour un montant maximum de 8 075 \$ plus les taxes applicables pour les deux volets;

ET de faire l'achat des arbres et des arbustes pour un montant de 39 554 \$ avant la subvention si cette dernière a été acceptée;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense si la demande de subvention au Fonds Municipal Vert est acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-26

12.13. Centre communautaire - décompte progressif no 14

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 14 révisé au montant de 118 946,46 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 mars 2026 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 14 pour un montant de 118 946,46 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-27

12.14. Acquisition équipement de nettoyage centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour l'organisation d'événements;

CONSIDÉRANT QU'il serait judicieux d'acquérir un équipement de nettoyage des planchers adapté et efficace pour la superficie du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire *Sanidépôt* propose trois modèles distincts;

CONSIDÉRANT QUE le comité du centre communautaire a fait l'analyse des trois modèles et qu'il recommande au conseil municipal l'achat du modèle (Laveuse SC500 X20D Li-Ion, batterie lithium-ion 64 Ah, chargeur intégré) à 11 038,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé ne nécessite pas de changement de batterie et que le mixage des produits se fait électroniquement pour assurer une constance ainsi que le bon dosage de chacun des produits;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat du modèle (Laveuse SC500 X20D Li-Ion, batterie lithium-ion 64 Ah, chargeur intégré) chez *Sanidépôt* comme équipement de nettoyage des planchers pour un montant de 11 038,80 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-04-28

12.15. Achat protecteurs pour pieds de chaise - centre communautaire

M. Pierre Blouin, conseiller, se retire de la proposition.

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour l'organisation d'événements;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de protéger les pattes des 300 chaises pour ne pas abîmer le plancher;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire l'achat des protecteurs de pieds de chaises directement à la Coopérative de Solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour 320 paquets est de 2 169,60 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat de 320 paquets de protecteurs de pieds de chaises à la Coopérative de Solidarité de Saint-Isidore-de-Clifton pour un montant de 2 169,60 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-04-29

16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 426 552,56 \$ (dépenses de fonctionnement de 153 860,91 \$ et dépenses d'investissement de 272 691,65 \$) en référence aux chèques 202600187 à 202600296 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 47 658,64 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 54 554,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-04-30 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

de clore la présente session à **21 h 12**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière